
Arrondissement de
MONTLUCON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE
de DOMÉ RAT**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 novembre, à 10 heures, le conseil municipal de la commune de DOMÉ RAT, assemblé au lieu habituel de ses séances, au nombre de vingt-et-un, en session ordinaire, sous la présidence de madame Pascale LESCURAT, maire, en suite de la convocation faite par madame le maire de ladite commune, le 10 novembre 2023.

Nbre de conseillers
municipaux en exercice : 29

Présents à la séance : 21
Votants : 28

Date de l'affichage de la
convocation :

10 novembre 2023

Date de l'affichage à la
porte de la Mairie de la liste
des délibérations :

21 novembre 2023

Présents : Mme LESCURAT..Mr DE SOUSA..Mmes JOUANNIN..PIRES..Mr DUFLOUX..Mme BERGERON..Mr LIMOGES..Mmes DELERIS..FAUCHARD..COULANGEON..BERRUER..Mr LACAU..Mme LAFAYE..Mrs PINHEIRO..OSTERTAG..Mme MATHIAUD..Mrs RICHOUX..LEFEBRE..LEFEBRE..Mmes CHIROL..CLEMENSAT..Mr DEQUAIRE.

Absent : Mr DELEAU

Secrétaire de séance : Mr SURLEAU.

Ayant donné mandat de procuration : Mr BOY à Mme JOUANNIN, Mr HAMELIN à Mme FAUCHARD, Mr MALBET à Mr LIMOGES, Mme BRUNET à Mme COULANGEON, Mr LUQUET à Mr PINHEIRO, Mme DUCEAU à Mr DUFLOUX, Mme AURAT à Mme CHIROL.



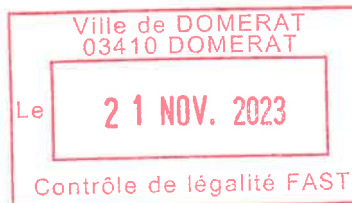
Le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2023 est approuvé (date de publication : 21 novembre 2023).



OBJET : SDE03 :
*déplacement d'un
candélabre devant
l'entrée du futur ALDI.*

L'assemblée est informée qu'il convient de procéder, dans le cadre de la nouvelle implantation de l'enseigne ALDI, au déplacement d'un candélabre d'éclairage public, implanté au droit du parking.

231118-10



Le plan de financement prévisionnel de l'opération, proposé par le SDE03, fait état d'un coût total d'un montant de 2 170 €, comprenant une participation communale à hauteur de 1 627 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver l'opération telle que décrite précédemment et d'en confier la réalisation au SDE03,
- SDE03,
- De dire que la participation communale sera versée sans étalement représentant ainsi une augmentation de 1 627 € sur la cotisation versée au SDE 03 pour 2024,

.../...

- D'autoriser madame le maire à signer le plan de financement correspondant ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité,

FAIT sienne la proposition de madame le maire ci-dessus exposée et l'**AUTORISE** à signer les documents à intervenir.



Pascale LESCURAT,

Maire de Domérat.

Pour extrait conforme au registre,
Légalement signée par :

Guillaume SURLEAU,

Secrétaire de séance.

Descriptif des travaux Plan de financement

Dossier n° : 20230982

Commune de : DOMÉ RAT

Déplacement candélabre devant entrée futur ALDI

Descriptif	Montant	Financement SDE 03	Contribution communale
- Confectionntranchée avec camion aspirateur, fourniture et déroulage câble d'éclairage public, confection de 2 boîtes d'éclairage public, dépose et repose d'un candélabre avec lanterne, confection d'un massif	2 170	543	1 627
Total	2 170 €	543 €	1 627 €

Pour information, la contribution doit être imputée en fonctionnement et peut être étalée sur 5 ans.

Je vous informe de l'accord de ma collectivité sur le présent plan de financement et vous demande la réalisation des travaux.

Le règlement de notre contribution se fera selon le choix suivant:

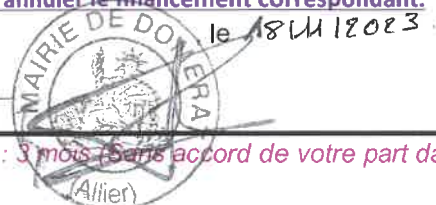
- Pas d'étalement : 1 627 € sur la cotisation de l'année prochaine
 Etalement sur 5 ans : 337 € sur la cotisation des 5 prochaines années

Tout bénéficiaire de financement du SDE03 devra faire figurer le logo, conformément à la charte graphique, sur les documents relatifs à l'opération. Le non-respect de cette clause est susceptible d'annuler le financement correspondant.

A domerat

Le Maire,

Rosale LESCURA



Yzeure, le 7 Septembre 2023

Yves SIMON
Président du SDE 03



Validité de ce document : 3 mois (sans accord de votre part dans ce délai, le plan de financement pourra être réévalué)